

# Convocation des personnels aux élections de leurs représentants dans les conseils d'UFR, écoles et instituts de l'Université de Bourgogne

Scrutin du 29 novembre 2016

## Comment voter

### ➤ LISTES ELECTORALES

**Personnels inscrits d'office sur les listes électorales :** sont électeurs les enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés ainsi que les personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service, tels qu'ils sont définis à l'article 4 de l'arrêté électoral. Les personnels doivent vérifier qu'ils sont bien inscrits sur les listes électorales affichées dans les composantes.

**Personnels dont l'inscription sur les listes électorales est subordonnée à une demande de leur part :** enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés, tels qu'ils sont définis à l'article 4 de l'arrêté électoral. Ils doivent avoir fait cette demande par écrit au plus tard le **mercredi 23 novembre 2016 à 17h** auprès du responsable administratif de leur composante.

Toute personne remplissant les conditions pour être électeur, y compris, le cas échéant, celle d'en avoir fait la demande dans les conditions prévues ci-dessus, et dont le nom ne figure pas sur la liste électorale du collège dont elle relève, peut demander que le Président de l'Université fasse procéder à son inscription, **y compris le jour de scrutin**. En l'absence de demande effectuée au plus tard le jour du scrutin, elle ne peut plus contester son absence d'inscription sur la liste électorale.

### ➤ MODE DE SCRUTIN

L'élection des représentants des personnels a lieu au scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste, **sans panachage**. Chaque électeur ne peut voter que pour une liste, sans radiation ni adjonction de noms et sans modification dans l'ordre de présentation des candidats.

Lorsqu'un seul siège est à pourvoir pour un collège déterminé dans le cadre d'un renouvellement partiel, l'élection a lieu au scrutin majoritaire à un tour.

Le scrutin est secret et l'élection a lieu au suffrage direct.

### ➤ VOTE PAR PROCURATION

L'électeur qui ne peut pas voter personnellement peut exercer son droit de vote par un mandataire en lui donnant procuration écrite pour voter en son lieu et place. Le mandataire doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant. **Le mandataire doit fournir l'original manuscrit de la procuration**. La présentation d'une procuration transmise par télécopie ou par voie électronique n'est pas admise. Le mandataire doit présenter son mandat au moment du vote et la justification de la qualité professionnelle de son mandant. (les photocopies sont acceptées).

**ATTENTION : Seule une pièce justifiant de la qualité professionnelle du mandant sera acceptée. Sont notamment acceptés : une carte professionnelle, un bulletin de paie, un arrêté de nomination (la carte d'identité ne constitue pas une justification professionnelle).** Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats. Le vote par correspondance n'est pas autorisé.

### ➤ VOTE SUR PLACE

Les personnels doivent présenter leur carte d'identité ou toute pièce justificative d'identité avec photo, carte professionnelle sauf si l'identité peut être attestée par un membre du bureau de vote. L'implantation des bureaux de vote est indiquée dans le tableau joint.

## Comment candidater

**Le dépôt des candidatures est obligatoire.** Les listes de candidats sont adressées par lettre recommandée ou déposées aux lieux indiqués dans le tableau joint, avec accusé de réception au plus tard le **lundi 14 novembre 2016 à 12h**. Les envois postaux devront parvenir dans les mêmes délais sous peine d'irrecevabilité. Les listes sont accompagnées d'une déclaration individuelle de candidature signée du candidat. Les candidats sont rangés par ordre préférentiel. **Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.**

Les candidats qui déposent les listes peuvent préciser leur appartenance ou le soutien dont ils bénéficient sur leur déclaration de candidature et sur leur programme. Les mêmes précisions figurent sur les bulletins de vote. Un justificatif de soutien devra être joint à la liste. Aucun logo n'apparaîtra sur les bulletins de vote.

Le nombre de candidats présents sur une liste ne peut excéder le nombre de sièges à pourvoir. Les listes peuvent être incomplètes.

**Cas particulier pour l'ESPÉ :** voir article 6 de l'arrêté électoral.

Pour la bonne tenue des élections, il est souhaitable que chaque liste propose un assesseur et un assesseur suppléant lors du dépôt des listes.

### ➤ LES PROFESSIONS DE FOI

Chaque liste a la possibilité de présenter une profession de foi qui ne doit pas excéder une page d'un format A4 (1 recto). Elle doit être rédigée sur un papier vierge de tout logo ou mention faisant état de l'appartenance à l'université, une composante, un laboratoire, un service. Elle doit être déposée en même temps que la liste de candidats sous format papier et sous forme de fichier PDF envoyé par courriel à l'adresse électronique du responsable administratif de la composante, au plus tard le **lundi 14 novembre 2016, 12 h**.

**Attention :** aucune correction/modification sur les listes de candidats et les professions de foi ne seront acceptées après la date limite de dépôt des candidatures. Les candidatures non conformes ou incomplètes seront déclarées irrecevables.

Le Président de l'Université de Bourgogne

Alain BONNIN

L'arrêté électoral est affiché dans les composantes et consultable sur le site internet de l'université.



**UNIVERSITE DE BOURGOGNE**  
**ELECTIONS TOTALES OU PARTIELLES AUX CONSEILS DE COMPOSANTES**  
**29 et 30 novembre 2016**

**Arrêté d'organisation des bureaux de vote - lieux de dépôt des candidatures**

COMPOSANTES	Collèges	Nombre de sièges à pourvoir	Implantation des bureaux de vote	Président du bureau de vote	Responsable pose et dépose des scellés	Lieux de dépôt des candidatures
<b>Renouvellements complets</b>						
<b>MSH Conseil d'orientation et de gestion</b>	Collège des enseignants-chercheurs et chercheurs des unités de recherche rattachées à la MSH	<b>5</b>	MSH de Dijon Salle des thèses - R08 Rez-de-chaussée	Nélia ROULOT	Nélia ROULOT	MSH de Dijon Bureau du Responsable administratif 2ème étage - salle 209
	Collège des personnels administratifs et techniques des unités de recherche rattachées à la MSH	<b>3</b>				
	Collège des usagers "Doctorants SHS"	<b>2</b>				
<b>UFR SVTE</b>	Collège A des professeurs et personnels assimilés	<b>10</b>	Salle WANGARI MUTA MAATHAI Salle du Conseil - 1 <sup>er</sup> étage	Jean-François DECONINCK PR	Martine CLERGET RA	Bureau de la Responsable administrative (Martine CLERGET)
	Collège B des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés	<b>10</b>				
	Collège des personnels BIATSS	<b>5</b>				
	Collège des usagers	<b>7</b>				

Renouvellements partiels						
<b>UFR Droit et Sciences économique et politique</b>	Collège A des professeurs et personnels assimilés	<b>2</b>				Bureaux R08-R10-R12 Bâtiment Droit/Lettres Affaires générales
	Collège B des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés	<b>1</b>				
	Collège des usagers pour la circonscription Droit	<b>5</b>				
	Collège des usagers pour la circonscription AES	<b>2</b>				
	Collège des usagers pour la circonscription Economie	<b>2</b>				
<b>ESIREM</b>	Collège des usagers	<b>6</b>	Salle GR07	Khadija JOURANI	Khadija JOURANI	Bureau GR03

<b>ESPE</b>	Collège des autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur	<b>1</b>	<b>Département MEEF</b>  <b>Site d'Auxerre</b> Salle BREGEON  <b>Site de Chalon</b> Bureau à côté du secrétariat <u>uniquement collège des usagers</u>  <b>Site de Dijon</b> (bâtiment Dumont) Salle 53  <b>Site de Mâcon</b> Salle de réunion Rez-de-Chaussée Bât A  <b>Site de Nevers</b> Bureau 02 – Hall d'accueil <u>uniquement collège C et collège usagers</u>  <b>Département Diderot</b> (Chabot Charny) Bureau E12 - 1 <sup>er</sup> étage <u>uniquement collège des usagers</u>	<b>Département MEEF</b>  <b>Site d'Auxerre</b> Paulette JARDEY  <b>Site de Chalon</b> Jean-Christophe CHARDIGNY  <b>Site de Dijon</b> Françoise DE GUILLEBON  <b>Site de Mâcon</b> Patricia RAVINET  <b>Site de Nevers</b> Jean-Luc TIMOLEONTHOS	<b>Département MEEF</b>  <b>Site d'Auxerre</b> Angélique MAUGARD  <b>Site de Chalon</b> Françoise MEMBRIVES  <b>Site de Dijon</b> Caroline COMMUNAUDAT-HUDELLOT  <b>Site de Mâcon</b> Evelyne GAILLARD  <b>Site de Nevers</b> Véronique GONÇALVES-BANTEAUX  <b>Département Diderot</b> Brigitte BAZIN	Bâtiment Gabriel Dijon  Bureau R13
	Collège des personnels relevant du MEN et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministère	<b>1</b>				
	Collège des étudiants, fonctionnaires stagiaires, personnels enseignants et d'éducation bénéficiant d'actions de formation continue et personnes bénéficiant d'actions de formation aux métiers de la formation et de l'éducation	<b>1</b>				
<b>IAE</b>	Collège des usagers	<b>4</b>	Salle du conseil de droit R11	Fabrice HERVE	Catherine CORSERET	Bureaux R08-R10-R12 Bâtiment Droit/Lettres Affaires générales

<b>ISAT</b>	Collège des usagers - élèves ingénieurs dont un représentant les formations autres que celle d'ingénieur.	<b>6</b>	Salle E 124	M. MARTIN	MMES LACOUR ET ASSENCIO	Bureau A 135 Responsable administrative
<b>IUT CHALON-SUR- SAONE</b>	Collège B des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés	<b>2</b>	Salle de cours Bâtiment central 1 <sup>er</sup> étage	Pascal MAUNY Directeur	Martine BOIS BERNIER Responsable administrative	Bureau de la Responsable administrative
	Collège des autres enseignants (statut second degré et assimilés)	<b>1</b>				
	Collège des personnels BIATSS	<b>1</b>				
<b>IUT LE CREUSOT</b>	Collège A des professeurs et personnels assimilés	<b>1</b>	Salle du Conseil	Olivier LALIGANT	Olivier LALIGANT	auprès de Valérie LAGRANGE Secrétariat de direction ou auprès de Catherine BINIEK Responsable administrative
	Collège des chargés d'enseignement (enseignants vacataires)	<b>1</b>				
	Collège des usagers	<b>9</b>				
<b>IUT DIJON- AUXERRE</b>	Collège des chargés d'enseignement (enseignants vacataires)	<b>2</b>	<b>Site de Dijon</b> Bâtiment "Bloc central" Rez-de-chaussée Salle R31	<b>Site de Dijon</b> Patrick DANAUDIÈRE	<b>Site de Dijon</b> Denys MARTRE	Pour les deux sites : IUT Dijon/Auxerre Bâtiment BLOC CENTRAL Site de Dijon Secrétariat de Direction Bureau R06
	Collège des usagers	<b>8</b>	<b>Site d'Auxerre</b> Bâtiment GCCD Salle 315	<b>Site d'Auxerre</b> Yvon VOISIN	<b>Site d'Auxerre</b> Ludovic.TROLIO	

<b>IUVV</b>	Collège des usagers	<b>1</b>	Bibliothèque de l'IUVV	Marielle ADRIAN	Christine MARGET	Christine MARGET
<b>UFR Langues et Communication</b>	Collège A des professeurs et personnels assimilés	<b>1</b>	Bâtiment Droit-Lettres Salle des Professeurs Rez-de-chaussée 4 boulevard Gabriel Dijon	Catherine ORSINI	Catherine LHUILLIER	Bureau de la responsable administrative de l'UFR Langues & Communication Bureau 144 1er étage Bâtiment Lettres
	Collège B des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés	<b>1</b>				
	Collège des personnels BIATSS	<b>1</b>				
	Collège des usagers	<b>6</b>				
<b>UFR Lettres et Philosophie</b>	Collège des usagers	<b>6</b>	SALLE COZIAN	E. HEILMANN	Y. EL HANBALI	Bureau 140 B Mme BLOT
<b>UFR Sciences Humaines</b>	Collège des usagers	<b>13</b>	SALLE COZIAN	Ph. SALVADORI	Y. EL HANBALI	Bureau 123 G Mme DUTARTRE
<b>UFR des Sciences de Santé</b>	Collège B circonscription médecine	<b>1</b>	UFR des Sciences de Santé Salle R01	Frédéric HUET	Christine TOURNAY-DUPONT	Secrétariat du Doyen Bureau R03

<b>UFR Sciences et Techniques</b>	Collège des usagers	<b>9</b>	<b>Site de Dijon</b> Salle du conseil rez-de-chaussée bâtiment Mirande  <b>Site d'Auxerre</b> Salle 315 - Bâtiment GCCD UFR Sciences et Techniques  <b>Site Le Creusot</b> Salle de réunion Centre Condorcet	<b>Site de Dijon</b> François BLAIS  <b>Site d'Auxerre</b> Yvon VOISIN  <b>Site Le Creusot</b> Raphaël LECA	<b>Site de Dijon</b> Rémi BOILLAUD  <b>Site d'Auxerre</b> Ludovic TROLIO  <b>Site Le Creusot</b> Raphaël LECA	Bureau du responsable administratif de l'UFR Sciences et Techniques Rez-de-chaussée bâtiment Mirande Dijon
	Collège des personnels BIATSS	<b>2</b>	<b>Site de Dijon</b> UFR STAPS SALLE R43 rez-de-chaussée en face de l'amphi Santona  <b>Site Le Creusot</b> Salle de réunion Centre Condorcet	<b>Site de Dijon</b> Lionel CROGNIER  <b>Site Le Creusot</b> Raphaël LECA	<b>Site de Dijon</b> Tania CARNET  <b>Site Le Creusot</b> Raphaël LECA	UFR STAPS – Dijon Bureau R08 Tania CARNET
<b>UFR STAPS</b>	Collège des usagers	<b>8</b>	<b>Site de Dijon</b> UFR STAPS SALLE R43 rez-de-chaussée en face de l'amphi Santona  <b>Site Le Creusot</b> Salle de réunion Centre Condorcet	<b>Site de Dijon</b> Lionel CROGNIER  <b>Site Le Creusot</b> Raphaël LECA	<b>Site de Dijon</b> Tania CARNET  <b>Site Le Creusot</b> Raphaël LECA	UFR STAPS – Dijon Bureau R08 Tania CARNET

Dijon, le 26 octobre 2016

Le Président de l'université de Bourgogne

Alain BONNIN